République française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 30 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.
Etait absent : RULLIAT Christian (pouvoir à DEJOUR Valérie)
Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-036
Objet de la délibération : Affectation des résultats de la commune 2022

Madame la Maire explique les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats. Madame la Maire répond aux questions du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Agnès NELIAS, Maire,

- Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 479 008.42 €,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit cumulé d'investissement de 146 132.04 €,
- Constatant les Restes à Réaliser (RAR), en dépenses, de 93 112.14 € et, en recettes, de 59 027 €, soit un déficit en RAR de 34 085.14 €, et un résultat cumulé d'investissement déficitaire de 180 217.18 € avec RAR.

DECIDE, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

  - Affectation à la section d'investissement (ligne R1068) : 180 217.18 €
  - Excédent reporté à la section de fonctionnement (ligne R002) : 298 791.24 €

- Résultat d'investissement :
  - Déficit reporté à la section d'investissement (ligne D001) : 146 132.04 €

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

MAIRIE d'YZERON (Rhône)

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le : - 6 AVR. 2023
Publication ou notification du : - 6 AVR. 2023
Publication site internet le : - 6 AVR. 2023
Affichage liste des délibérations le : - 4 AVR. 2023